



PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS

Par courriel

Date : 28 juin 2013

À : M. Benoît Malette, chef de division urbanisme, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

CC : M. Jean Cardin, directeur, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation, OCPM

De : M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire et analyste de la commission

Objet : Questions en provenance des citoyens

Monsieur,

Veuillez clarifier les réponses de l'arrondissement aux deux questions posées par un citoyen (M. Mario Langlois, doc. 7.2, p.30-35) à la séance du 17 juin dernier :

- Avez-vous l'intention d'inscrire une servitude de non-agrandissement de l'école au bénéfice des propriétaires de lots avoisinants? Si oui, quelle serait la nature des clauses? Cette servitude pourrait-elle être modifiée ou abolie par décision de l'arrondissement, sans consultation de la population?
- À quel moment envisagez-vous de finaliser la vente du terrain? Comment les citoyens pourront-ils être informés des modalités de la transaction avec la CSMB?

Merci d'acheminer vos réponses avant le **4 juillet** prochain pour permettre aux participants de prendre connaissance de ces compléments d'information avant la 2^{nde} partie de l'audience.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration,

La secrétaire de la commission

M^{me} Stéphanie Espach